

CACES R489 C3 recyclage**DESCRIPTIF DU PROGRAMME**

*Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot concernée en situation de travail,
Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en
sécurité du chariot concernée,
Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.
Préparation en vue de l'obtention du recyclage*

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Toute personne étant amenée à conduire des chariots automoteurs en situation de travail

Prérequis

- Savoir lire et écrire le français
- Aptitude médicale favorable de la médecine du travail.
- Avoir 18 ans (possible pour les moins de 18 ans dans certaines conditions).
- Avoir déjà obtenu le CACES R489C3

Objectifs pédagogiques du programme

- Conduire en sécurité l'engin correspondant à la session de formation.
- Recycler son Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) R489C3

Contenu de la formation

- Connaissances théoriques R489C3 - (durée : entre 25 et 50 % du temps de formation)
 - Les connaissances générales
 - La technologie des chariots
 - Les principaux types de chariot - Les catégories de CACES®
 - Les notions élémentaires de physique
 - La stabilité des chariots (dont la lecture de la courbe de charge)
 - Les risques liés à l'utilisation des chariots
 - L'exploitation des chariots
 - Les vérifications d'usage des chariots
- Savoir-faire pratique R489C3 - (durée : entre 50 et 75 % du temps de formation)
 - La prise de poste et les vérifications
 - La vérification de l'adéquation du chariot aux opérations à réaliser
 - La conduite et les manœuvres
 - La fin de poste – Les opérations d'entretien quotidien – La maintenance

Organisation de la formation**Equipe pédagogique**

Nos formateurs sont issus du monde du spectacle ou de l'événementiel, Ils sont reconnus dans leur domaine d'activité. Ils connaissent les problématiques et les évolutions techniques les plus récentes.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement
- Attestation de formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R. 482 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Auto-évaluation sur les objectifs avant la formation (formulaire d'auto-évaluation)
- Evaluation des connaissances avant formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en cours de formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en fin de formation (Quizz)
- Auto-évaluation sur les objectifs en fin de formation (formulaire d'auto-évaluation)

Modalités de certification

Les tests d'évaluation

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation de formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir faire pratique. Le candidat devra être muni d'une photo d'identité.

Les épreuves théoriques permettent d'évaluer les connaissances pour la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (durée : 1 h).

Les épreuves pratiques permettent d'évaluer le savoir-faire pour la conduite en sécurité d'une catégorie de plate-formes élévatrices mobiles de personnel (durée : selon la catégorie du CACES®).

Détails sur la certification

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant : Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié. Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

Après un parcours de formation continue : Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié. Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié. Par candidature individuelle : Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié. Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié. Par expérience : Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié. Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

DÉLAIS D'ACCÈS:

L'équipe d'Ubitech est très réactive mais dépend du délais nécessaire de chaque administration. Voici les délais minimum entre votre demande et le début de la formation:

Vous êtes intermittent, comptez environ 4 semaines minimum.

UBITECH

24 boulevard Jean BAUDIN

13016 Marseille

Email: contact@ubitech-formation.com

Tel: 0650410816



Vous sollicitez une prise en charge auprès de Pôle emploi comptez environ 2 semaines.

Vous êtes auto-entrepreneur, comptez environ 2 semaines.

Vous êtes salarié d'une entreprise, d'une association ou d'une structure cotisant à l'Afdas, le délais minimum est d'une semaine.

Vous financez directement , comptez 4 jours.

Accessibilité:

L'équipe UBITECH mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour vous accueillir, accompagner ou orienter dans votre démarche de formation selon la ou les situations de handicap que vous rencontrez.

Le lieu de formation est accessible aux personnes en situation de handicap (place de parking réservé + accès handicapé).

Vous pouvez joindre notre référente Handicap est Lise Varlet au 07.60.53.88.23.

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées (<https://www.agefiph.fr>)